

	DESCRIPTIONS	TARIFS EN VIGUEUR
A - LOTISSEMENT		
LOTISSEMENT	prix par terrain compris dans le plan de l'opération cadastrale	60 \$ + 30 \$ / terrain
B - PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE DES CLASSES UNIFAMILIALE, MAISON MOBILE, BIFAMILIALE, TRIFAMILIALE ET MULTIFAMILIALE DU GROUPE HABITATION (H) OU POUR UN USAGE DE LA CLASSE HABITATION EN MILIEU AGRICOLE DU GROUPE AGRICOLE (A)		
AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET RÉNOVATION d'un bâtiment principal	R,1737	1 \$ par 1 000 \$ du coût des travaux sans être inférieur à 150 \$
BAC DE RÉCUPÉRATION (360I) pour nouvelle construction, pour remplacement d'un bac ou pour l'ajout d'un bac sur demande	R.1233	103,75\$ (tx incluses)
Construction ou addition UNIFAMILIALE habitation en milieu agricole et maison mobile (bâtiment principal)	un logement	1 \$ par 1 000 \$ du coût des travaux sans être inférieur à 350 \$
Construction ou addition BI, TRI ET MULTIFAMILIALE (bâtiment principal)	2 logements et plus	1,50 \$ par 1 000 \$ du coût des travaux sans être inférieur à 350 \$
Construction, agrandissement, addition, transformation et rénovation d'un bâtiment accessoire ATTENANT au bâtiment principal		1 \$ par 1 000 \$ du coût des travaux sans être inférieur à 100 \$
Construction agrandissement, addition, transformation et rénovation: . d'un bâtiment accessoire isolé de 30 m ² et plus . d'une construction ou d'un équipement accessoire (ex. perron, balcon, galerie, escaliers extérieurs, véranda, rampe d'accès, marquise, avant-toit et autres constructions similaires)	R.1737	50 \$
PISCINE ou installation s'y rapportant		50 \$
RENOUVELLEMENT d'un permis		50 % du coût du permis original
C - PERMIS DE CONSTRUCTION POUR USAGE DU GROUPE COMMERCE ET SERVICE (C), INDUSTRIE (I), COMMUNAUTAIRE (P) OU AGRICOLE (A) QUI N'EST PAS UN USAGE DE LA CLASSE HABITATION EN MILIEU AGRICOLE OU POUR UN USAGE DE LA CLASSE MIXTE OU COLLECTIVE DU GROUPE HABITATION (H)		
AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET RÉNOVATION d'un bâtiment principal		3 \$ par 1 000 \$ du coût des travaux sans être inférieur à 100 \$
CONSTRUCTION OU ADDITION d'un bâtiment principal		3 \$ par 1 000 \$ du coût des travaux sans être inférieur à 675 \$
Construction, addition, agrandissement, transformation et rénovation : . d'un bâtiment accessoire ATTENANT au bâtiment principal . d'un bâtiment accessoire ISOLÉ de 20 m ² et plus . d'une construction ou d'un équipement accessoire (perron, balcon, galerie, escaliers extérieurs, véranda, rampe d'accès, marquise, avant-toit et autres constructions similaires)		3 \$ par 1 000 \$ du coût des travaux sans être inférieur à 150 \$
PARC ÉOLIEN		3 \$ par 1 000 \$ du coût d'évaluation des travaux, sans être inférieur à 300 \$
PISCINE ou installation s'y rapportant		150 \$
RENOUVELLEMENT d'un permis de construction		50 % du coût du permis original
D - AUTRES CONSTRUCTIONS		
ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION OU PANNEAU-RÉCLAME : Construction ou installation		250 \$ plus usage conditionnel
INSTALLATION SEPTIQUE - Construction ou aménagement d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées de cabinets d'aisance ou des eaux ménagères, ou la transformation d'un tel dispositif existant		80 \$
INSTALLATION POUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX - délivrance d'un permis pour l'aménagement, la modification ou le remplacement d'une installation de prélèvement d'eau (y compris les systèmes géothermiques)		80 \$
E - CERTIFICAT D'AUTORISATION		
ABATTAGE D'ARBRES dans un boisé		60 \$
ABATTAGE D'ARBRES dans la bande de protection d'arbres à conserver		SANS FRAIS
AIRE DE STATIONNEMENT : Aménagement, agrandissement ou modification		100 \$
Clôture, haie, muret et mur de soutènement	R.0945 - PIIA	CA non requis - SANS FRAIS
ÉOLIENNES COMMERCIALES : Démantèlement		200 \$ par éolienne commerciale
DÉMOLITION complète ou partielle d'un bâtiment principal non régi par le Règlement concernant les demandes de démolition ou le règlement 844 de l'ancienne Ville d'Iberville		80 \$
DÉMOLITION OU DÉPLACEMENT en tout ou en partie d'un bâtiment accessoire		50 \$
ENSEIGNE PERMANENTE : Installation, déplacement ou modification	R.1737	50 \$ par m ² d'affichage, sans être inférieur à 75 \$
DÉPLACEMENT en tout ou en partie d'un bâtiment principal		250 \$
Implantation d'un nouvel usage et changement d'usage relatif à un usage des classes unifamiliale, maison mobile, bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale du groupe habitation (H) ou pour un usage de la classe habitation en milieu agricole du groupe agricole (A)		100 \$
Implantation d'un nouvel usage et changement d'usage pour les usages autres que ceux mentionnés à l'item précédent		150 \$

	DESCRIPTIONS	TARIFS EN VIGUEUR
Ouvrages ou travaux sur ou au-dessus de la rive ou du littoral, en zone inondable, en zone d'érosion ou en territoire de construction restreinte		100 \$
RENOUVELLEMENT d'un certificat d'autorisation		50 % du coût du certificat original
UNITÉS ANIMALES : Augmentation du nombre d'unités animales ou modification du type d'unité animale		200 \$
F - DEMANDES DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE SOUMISES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)		
Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ		250 \$ (non remboursable)
Dérogation mineure (DDM)	R.1127	600 \$ (incluant les frais d'avis public) (remboursement de 200 \$ si refusée)
Modification au Plan d'urbanisme (MPU) ou à la réglementation d'urbanisme (MRU) (incluant demande suite à une dérogation ou une correction à la zone inondable)	Si la demande provoque plusieurs amendements distincts, le tarif de 2 500\$ est valide pour l'ensemble des amendements	2 500 \$ (remboursement 1 500 \$ si demande retirée par requérant avant l'adoption du projet règlement ou si refusée par conseil sur la totalité du projet et que le projet n'a pas été publié)
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		SANS FRAIS
Usages conditionnels (UC) :		
. Logement intergénérationnel, enseignes, usages dérogatoires		500 \$
. Antennes sur structure existantes		500 \$
. Antenne sur une nouvelle structure		3 000 \$
. Production d'énergie par éolienne (usage I2-05-06) ou parc éolien		3 000 \$
G - DEMANDES DIVERSES		
ABONNEMENT ANNUEL pour une version administrative d'un document électronique		130 \$
COLPORTAGE	R.0624	50 \$ + 5 \$ /jour de calendrier pour la période autorisée
Demande de reconnaissance de prépondérance des cotes sur la cartographie en vigueur dans la plaine inondable		100 \$ / terrain visé
FORMATION théorique et pratique dispensée par un employé du Service de l'urbanisme	R.1484	40 \$ /h
LISTE permis de construction	R.0692 version électronique ou papier	100 \$ / annuel ⁽¹⁾
IMPRESSION, REPRODUCTION ET NUMÉRISATION DE PLANS	Voir Annexe A-5 du R.0692 ci-dessous	
TERRASSE - Autorisation pour l'utilisation de la voie publique . Renouvellement et nouveau projet	R.0692 terrasse centre-ville	100 \$
Traitement de TOUTE DEMANDE DE RECHERCHE, D'ANALYSE OU D'ÉTUDE RÉGLEMENTAIRE ou de tout document à l'exception d'une demande visée par le R.0654	Voir Annexe A du R.1484	40 \$/h x 3h minimum = 120\$ de base + 40\$/h pour chaque heure additionnelle
VERSION ÉLECTRONIQUE OU NUMÉRIQUE de tout document produit ou détenu par la municipalité	Voir Annexe A-1 du R.0692 sur la tarification	14,50 \$

(1) À l'exception des demandes présentées par :

- un organisme à but non lucratif (O.B.N.L.) à l'égard des personnes ne recevant aucune rémunération ou honoraires;
- des organismes reconnus par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en vertu de sa politique de reconnaissance, incluant les personnes recevant une rémunération ;
- les services municipaux pour des personnes employées par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- « Gestion Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu » dans le cadre de la gestion déléguée des activités aquatiques ;
- Association de la construction du Québec (Montérégie)
- Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu

Amendé par : (0735)

RÈGLEMENT N° 0692
ANNEXE « A-5 »

TARIFICATION POUR L'IMPRESSION, LA REPRODUCTION ET LA NUMÉRISATION DE PLANS

Impression

FORMAT	DIMENSIONS MAXIMALES	TARIF VECTEURS	TARIF IMAGRAPH	TARIF IMAGE
A	48" x 36"	12,00 \$	58,20 \$	83,40 \$
B	42" x 36"	10,50 \$	50,93 \$	72,98 \$
C	42" x 30"	8,75 \$	42,44 \$	60,81 \$
D	36" x 24"	6,00 \$	29,10 \$	41,70 \$
E	24" x 18"	3,00 \$	14,55 \$	20,85 \$
F	18" x 12"	3,00 \$	14,55 \$	20,85 \$
G	17" x 11"	3,00 \$	14,55 \$	20,85 \$

Numérisation et transfert

Par courriel : 1,25 \$ par pied carré
Sur disque compact (CD) : 1,25 \$ du pied carré et 5,00 \$ par disque

Agrandissement et réduction

Réduction : 1,25 \$ par pi. ca. du format de l'original
Agrandissement : 1,25 \$ par pi. ca. du format de la copie

N.B. : Ces prix sont pour la copie intégrale sans modification ou ajout à l'original.